

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2019/2020
ADDITIF N°8

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 9 septembre 2019 à 10h00 au 15 septembre 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est réservée uniquement aux personnes majeures.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante est détaillée en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 5 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **5 lots « 2 places pour assister au « Paris est têtù festival » le 21 et le 22 septembre 2019 à Paris »** d'une valeur unitaire de 130 euros

Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leurs domiciles et le lieu du festival. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du festival. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation du festival et/ou d'une partie du festival.